

LE MARIAGE DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE

Les conflits, la violence généralisée et les catastrophes résultant d'événements naturels bouleversent la vie de millions de personnes et ont de graves répercussions sur les communautés. Ils apportent également leur lot de conséquences néfastes pour les filles, dont le mariage des enfants. La présente note d'information résume nos connaissances sur ce sujet et les actions à renforcer pour atteindre les objectifs mondiaux pour le développement à l'horizon de 2030.¹



IMAGE: Enfants dans un camp de réfugié-e-s de la plaine de la Bekaa au Liban, à côté de la frontière avec la Syrie. Le camp accueille temporairement plus de 350 000 réfugié-e-s syrien-ne-s. Photo : « Réfugié-e-s syrien-ne-s au Liban » par la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne, sous licence CC BY-NC-ND 2.0

En juin 2017, une résolution du Conseil des droits de l'homme² a reconnu pour la première fois la nécessité d'agir à l'égard du mariage des enfants dans les situations de crise humanitaire³. Malgré ce pas dans la bonne direction, il reste beaucoup à faire pour que le problème soit communément reconnu et placé au centre des préoccupations lors d'interventions humanitaires.

Le présent document, qui s'appuie sur des recherches universitaires et sur l'expérience des organisations membres et des partenaires de *Filles, Pas pouses*, a pour but de mettre en lumière les bonnes pratiques de prévention du mariage des enfants et de ses effets dans les situations de crise humanitaire. Il contient des recommandations à l'intention des bailleurs de fonds, des gouvernements, des organismes de l'ONU, des organisations communautaires et des organisations de la société civile (OSC).

« On parle de catastrophe humanitaire lorsqu'une communauté ne possède pas les capacités nécessaires pour s'adapter aux dommages humains, physiques, économiques ou environnementaux provoqués par un événement ou une série d'événements⁴. »

Pourquoi se préoccuper du mariage des enfants en temps de crise ?

Les crises à court terme (aiguës) ou à long terme (prolongées) peuvent être le résultat de conflits, de contextes de violence généralisée, d'épidémies, de migrations de masse ou de catastrophes naturelles.

Le mariage des enfants dans les situations d'instabilité et de crise humanitaire a de nombreux effets négatifs sur les filles et les femmes. Il porte atteinte à leur santé, notamment leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs (SDSR), et augmente les risques de violence sexuelle et de violence basée sur le genre (VBG). Parmi les conséquences négatives sur la santé, on compte la mortalité et la morbidité maternelles, les infections sexuellement transmissibles (dont le VIH) et des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans plus élevés chez les mères adolescentes. Le mariage des enfants interrompt la scolarité des filles et compromet leur participation à la vie économique et politique.

Le mariage des enfants trouve son origine dans les inégalités de genre. La pratique découle d'un ensemble complexe de facteurs qui se développent dans des contextes plus stables

et sont exacerbés en temps de crise, avec les conséquences suivantes :

- Limitation de l'accès aux services, notamment en matière d'éducation et de santé sexuelle et reproductive.
- Là où la pauvreté augmente, les familles se rabattent sur le mariage des enfants pour faire face aux difficultés économiques.
- Dans les situations de déplacement forcé et de conflit, un plus grand nombre de parents peuvent marier leurs filles dans le but de les « protéger » contre la violence accrue.
- Dans certains contextes, le mariage des enfants est utilisé comme arme de guerre par des groupes armés et peut servir de façade pour la traite d'êtres humains.

La situation en chiffres

- **25 États** sont actuellement en situation de crise humanitaire.
- **168 millions de personnes** ont besoin d'aide humanitaire⁵.
- **79,5 millions de personnes** à travers le monde sont déracinées, y compris 26 millions de réfugiés, dont plus de la moitié sont des enfants⁶.
- Les **10 États** aux taux de prévalence de mariages d'enfants les plus élevés sont soit fragiles ou extrêmement fragiles⁷.
- **12 des 20 États** aux taux de prévalence de mariages d'enfants les plus élevés sont aux prises avec les crises humanitaires les plus graves⁸.
- Les taux de prévalence de mariages d'enfants augmentent en situation de crise. Au Yémen⁹ et au Soudan du Sud¹⁰, on signale une **augmentation de 20%** attribuable aux conflits..
- **0,12 %** de l'ensemble du financement humanitaire a été consacré à la VBG entre 2016 et 2018¹¹.
- **3 %** de l'ensemble du financement humanitaire a été consacré au secteur de l'éducation en 2020¹².

Que savons-nous sur le mariage des enfants, l'égalité des genres et les crises humanitaires ?

Les crises sont multidimensionnelles et leurs causes et conséquences sont complexes. Qu'ils soient le résultat de catastrophes résultant de phénomènes naturels, de conflits ou de violence généralisée, ces événements peuvent multiplier les facteurs qui encouragent le mariage des enfants. Dans les sections qui suivent, nous exposons certaines des principales causes du mariage des enfants dans les situations de crise humanitaire, ainsi que l'importance de bien comprendre le contexte pour pouvoir intervenir efficacement.

IMAGE : Filles prenant part à un atelier sur le mariage des enfants organisé par l'organisation SOFERES (*Solidarity of Refugee Women for the Social Welfare*), membre de *Filles, Pas Épouses*, dans le camp de réfugié-e-s de Dzaleka au Malawi. Photo : *Filles, Pas Épouses* / Thom Pierce

Les normes sociales préjudiciables et la violence basée sur le genre

Le risque de VBG est exacerbé en situation de crise humanitaire. La sécurité est compromise, notamment dans les camps en raison d'un éclairage inadéquat, de l'absence de portes et de serrures ou de la faiblesse des services de protection et de maintien de l'ordre.

Lorsque des normes de genre préjudiciables liées à la masculinité et à « l'honneur » de la famille sont combinées à une insécurité réelle ou perçue, des familles peuvent marier leurs filles en vue d'assurer leur virginité au mariage ou de prévenir les activités sexuelles et les grossesses hors mariage, qui font souvent l'objet d'un tabou¹³. Le mariage des enfants est également utilisé pour dissimuler des abus sexuels commis par des hommes de la communauté.

- Dans les communautés de réfugiés en Jordanie et au Liban, les traditions, l'honneur, la situation économique, la peur et la protection ont été désignés comme les principaux facteurs contribuant au mariage des enfants¹⁴.



Le mariage des enfants en situation de conflit

Les conflits ont un effet dévastateur sur la vie de millions de personnes dans le monde et forcent les familles à se rabattre sur des stratégies d'adaptation pour survivre. Les femmes et les filles courent un risque accru de violence sexuelle et de traite en situation de conflit¹⁵. On signale que le viol, la torture et la prostitution forcée, parfois sous le couvert du « mariage », sont utilisés comme armes de guerre, bien souvent en toute impunité¹⁶.

Partout dans le monde, les conflits déracinent les populations. Dans certains cas, les familles fuient les zones de combat précisément en raison des risques encourus par les filles. Les déplacements eux-mêmes peuvent exacerber la vulnérabilité des filles et augmenter le risque de mariage des enfants en raison de l'effondrement des réseaux sociaux, de l'absence de systèmes de protection et des risques de violence sexuelle.

Les crises exacerbent les facteurs contribuant au mariage des enfants, notamment l'insécurité et le manque d'accès à des services comme l'éducation¹⁷. Dans certaines zones de conflit, les écoles sont directement visées par les forces armées étatiques et non étatiques¹⁸, tandis que la violence des gangs dans les établissements scolaires et leurs environs peut empêcher les élèves de se rendre à l'école¹⁹. Puisque l'éducation contribue à prévenir les conflits²⁰, une perturbation de l'enseignement peut entraîner des conséquences à long terme dans les communautés, notamment une augmentation de la violence contre les enfants et une crainte de se rendre dans les établissements scolaires. Dans de telles circonstances, les filles font face à un risque accru de mariage²¹.

- À Nyal, un village du **Soudan du Sud** gravement touché par le conflit, 71 % des filles se marient avant l'âge de 18 ans, comparativement au taux national de 45 % avant le conflit²².

- **Au Yémen**, plus de 65 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, comparativement à 50 % avant le conflit²³.
- En 2017, le mariage des enfants a été identifiés comme l'un des principaux problèmes de protection par des communautés **en Syrie**²⁴.
- Dans les zones rurales de **Damas**, des familles affirment avoir été forcées de marier leurs filles à des membres de groupes armés²⁵.

Le mariage des enfants et l'enrôlement des enfants par des acteurs non étatiques

Dans les zones de guerre ou les pays au niveau élevé de violence, l'enrôlement forcé des enfants par des groupes armés non étatiques et des gangs de criminels expose les filles au risque d'exploitation et d'abus, dont l'esclavage et le mariage. Dans de telles situations, les familles peuvent avoir recours au mariage des enfants comme « mesure de protection ».

- En 2010 et 2011 **en Somalie**, des filles ont été enlevées à l'école et forcées d'épouser des combattants du groupe armé islamiste Al-Shabaab. Les parents qui s'y sont opposés ont été menacés ou tués²⁶.
- **Au Nigeria**, plus de 270 écolières ont été enlevées à Chibok en 2014 et ont été soumises à des actes de violence, dont le mariage forcé²⁷.
- Des rapports indiquent que **dans le triangle du Nord** (le Salvador, le Guatemala et le Honduras), des filles sont recrutées de force pour devenir les copines de membres de gangs¹. Elles sont prises en otage et forcées d'entrer en union, en échange de quoi leurs familles obtiennent la « protection » du gang. Certaines filles sont victimes de la traite et d'autres sont forcées de fuir à l'étranger²⁸.
- Pendant le conflit au **Sri Lanka**, des parents ont forcé leurs filles à se marier, croyant que le groupe armé Tigres de libération de l'Îlam tamoul ne recrutait pas de filles-épouses²⁹.



IMAGE : Aller à l'école peut être extrêmement dangereux à San Pedro Sula, la second plus grande ville d'Honduras – où les gangs tente de recruter les enfants dès leur plus jeune âge. Les filles sont particulièrement vulnérables à ce type de recrutement en tant que « petite amie ».
Photo : « **Honduras : offrir protection et éducation aux enfants victimes de violence urbaine** », par la **Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne**, sous licence **CC BY-NC-ND 2.0**

Le mariage des enfants en situation de migration forcée

Lorsque des populations déplacées traversent les frontières, leurs droits et leurs systèmes de protection sont souvent affaiblis. Elles doivent s'adapter à des milieux hostiles qui limitent leur liberté de mouvement, leur accès à des services de base et leurs moyens de subsistance.

Dans de tels contextes, le risque de mariage des enfants augmente. Elles peuvent également ne pas avoir accès à des services de santé reproductive, à une éducation et à des systèmes de protection de l'enfance, notamment le système d'enregistrement civil, ce qui augmente les risques de mariages d'enfants et limite leur enregistrement³⁰. Les activités humanitaires et les services dans les camps de réfugié-e-s peuvent toutefois contribuer à l'augmentation de l'âge de mariage moyen en améliorant l'accès à l'éducation et en sensibilisant les réfugié-e-s à l'égalité de genre.

- **En Jordanie**, il est illégal de se marier avant l'âge de 18 ans. Cependant, la complexité du processus d'enregistrement des mariages et le fait que bon nombre de réfugié-e-s n'ont pas de pièce d'identité officielle privent les filles de protections légales³¹.
- **Au Tchad**, le mariage des enfants est la forme de violence la plus souvent signalée parmi les jeunes réfugiées soudanaises et centrafricaines³².
- De nombreuses filles **Rohingyas** qui ont fui le Myanmar vers des pays voisins pour échapper à la persécution sont devenues des filles-épouses parce que la famille de la fiancée pouvait ainsi obtenir plus de rations alimentaires, tandis que la famille du fiancé y voyait un moyen d'obtenir gratuitement une travailleuse domestique³³.
- **Au Liban**, les jeunes réfugiées syriennes sont exposées à un risque accru de mariage³⁴. Les contraintes économiques et la perte de possibilités d'éducation chez les populations déplacées, ainsi que l'exposition à la société libanaise, étrangère et plus libérale, contribuent au mariage des enfants et limitent la mobilité des filles³⁵.
- **Au Venezuela**, des filles entrent en union informelle avec des hommes plus âgés dans l'espoir de retrouver des membres de leur famille ayant migré dans des pays voisins³⁶.
- **Au Népal**, le taux de mariages d'enfants au sein des communautés de réfugié-e-s bhoutanais-e-s a considérablement *diminué* grâce à l'amélioration de l'accès aux services éducatifs et à la sensibilisation aux problèmes liés à l'inégalité de genre³⁷.

Le mariage des enfants et les catastrophes liées aux phénomènes naturels

Au cours des dernières décennies, les changements climatiques ont donné lieu à des phénomènes

météorologiques extrêmes (parmi lesquels des inondations, des sécheresses et des cyclones), provoquant un certain nombre de crises aiguës et prolongées qui, à leur tour, ont eu des conséquences sur les structures économiques et sociales³⁸. Plusieurs pays très vulnérables à de tels « chocs » climatiques ont également un taux élevé de mariages d'enfants³⁹.

- **Au Bangladesh**, des études ont démontré que le prix de la dot encourage le mariage des enfants : la dot à payer par la famille de la fiancée augmente à mesure que la fiancée vieillit. Aussi, dans un contexte d'incertitude liée aux changements climatiques, les familles marient leurs filles précocement par crainte de ne pas pouvoir payer la dot plus tard⁴⁰.
- **Au Népal**, il a été démontré que les cas de VBG et de mariages d'enfants ont augmenté dans la foulée du tremblement de terre de 2015⁴¹. Une augmentation semblable a été signalée à la suite de catastrophes au Laos et aux Philippines⁴².
- **En Éthiopie**, la sécheresse est invoquée comme cause de diminution du nombre de mariages d'enfants, comme les familles n'ont pas les moyens financiers d'organiser des mariages⁴³.
- **Au Mozambique**, dans un contexte d'inondations, de sécheresses et du passage des cyclones Idai et Kenneth, des familles ayant perdu leurs moyens de subsistance ont donné leurs filles en mariage, espérant ainsi alléger leur fardeau⁴⁴.

Le mariage des enfants et les épidémies

Les épidémies et les pandémies, en plus d'avoir un effet direct sur la santé (augmentation de la mortalité, pression sur les services de santé, etc.), ont souvent un impact disproportionné sur les femmes et les filles, dont le fait de contribuer au mariage des enfants⁴⁵.

- Lors de **l'épidémie d'Ebola**, la fermeture des écoles en Afrique de l'Ouest a contribué à une hausse marquée des cas de négligence, de travail des enfants, d'agression sexuelle et de grossesses chez les adolescentes. En Sierra Leone, le nombre de grossesses chez les adolescentes a plus que doublé par rapport à la période avant l'épidémie⁴⁶.
- Dans de nombreux pays, les confinements et les couvre-feux liés à **l'épidémie de COVID-19** ont donné lieu à une augmentation des cas de violence à l'égard des femmes et des filles, dont des cas de violence conjugale⁴⁷, de négligence et d'agressions sexuelles. En raison de l'exacerbation des difficultés économiques et de la perturbation des services et des programmes de protection destinés aux femmes et aux filles⁴⁸, 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires pourraient avoir lieu au cours des 10 prochaines années⁵⁰.



IMAGE : Des familles Rohingyas arrivent dans un camp de réfugié-e-s à Cox's Bazaar au Bangladesh. Photo : Filles, Pas Épouses / Antolin Avezuela

Le mariage des enfants et la détresse économique

Les catastrophes humanitaires causent des bouleversements économiques considérables⁵¹. La perte des moyens de subsistance et une montée de la pauvreté au sein des ménages créent des conditions favorables aux pratiques préjudiciables telles que le travail des enfants, la prostitution pour survivre et le mariage des enfants. Ces pratiques apparaissent comme des stratégies d'adaptation temporaires visant à assurer la sécurité financière des filles ou à réduire la charge économique de la famille⁵². Dans de tels cas, le mariage d'un enfant constitue une transaction financière s'appuyant sur des motifs économiques à court terme⁵³. La détresse économique explique également pourquoi, en temps de crise, de tels mariages peuvent être retardés lorsque les familles n'ont pas les moyens de payer la dot.

- **Dans le nord du Cameroun**, le mariage peut servir à éponger une dette familiale⁵⁴.
- **En Malaisie et en Jordanie**, le mariage de filles réfugiées, parce qu'il est arrangé par des intermédiaires, risque davantage d'être exploité pour dissimuler la traite d'êtres humains.
- **En Indonésie**, en Inde et au Sri Lanka, des filles ont été forcées de se marier avec des veufs dans la foulée du tsunami de 2004. Cette pratique était liée à des subventions gouvernementales offertes aux nouvelles familles⁵⁵.
- **Dans la région du Kurdistan irakien**, le mariage des enfants a d'abord connu une baisse parmi les populations déplacées à l'intérieur du pays, qui n'avaient plus les moyens de payer pour un mariage en raison de la pauvreté extrême

Intervenir à l'égard du mariage des enfants en situation de crise humanitaire

Le mariage des enfants est une pratique préjudiciable présente à la fois dans les contextes de développement et de crise. La distinction entre ces deux contextes est souvent floue, les États fragiles pouvant passer rapidement en quelques mois d'une situation de crise à une situation de redressement, et vice-versa.

Le risque de mariage des enfants est plus grand pendant et après les catastrophes humanitaires, moments où on néglige souvent les besoins des adolescentes et le problème du mariage des enfants. Dès le début d'une crise, ces questions nécessitent des actions concertées d'acteurs de multiples secteurs, notamment ceux du développement. Parmi les acteurs clés, on compte les États, les organismes de l'ONU et les OSC.

Quand les États ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre aux besoins de la population, ils peuvent être appuyés par une structure de coordination humanitaire (l'approche de la responsabilité sectorielle dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ou une intervention pour les réfugié-e-s coordonnée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugié-e-s)⁵⁶. Les organisations communautaires et les OSC interviennent lors de catastrophes humanitaires et jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins des communautés touchées,

comme elles sont normalement les premières à réagir. Elles peuvent fournir un soutien considérable aux adolescentes et contribuer à prévenir le mariage des enfants lors de catastrophes humanitaires.

Filles, Pas Épouses propose les recommandations suivantes aux acteurs clés.

Recommandations à l'intention des bailleurs de fonds

- **Accroître le financement en vue d'assurer la prestation de services de qualité à tou-te-s, notamment le financement destiné aux filles-épouses, aux adolescentes et aux programmes à l'égard du mariage des enfants.**
 - Au sein des structures de planification humanitaire, encourager davantage la prise en charge des initiatives par les États concernés, conformément au **Programme d'action pour l'humanité** et aux engagements formulés lors du **Sommet mondial sur l'action humanitaire** en 2016. Associer les organisations communautaires actives dans les domaines de l'égalité des genres et des droits de l'enfant aux processus décisionnels pour veiller à ce que les interventions répondent aussi aux besoins des filles et des femmes sur le terrain.
 - Accroître le financement de l'aide humanitaire de manière à répondre aux besoins des adolescentes, notamment en ce qui concerne le mariage des enfants. À cet égard, il convient notamment d'accroître l'appui financier et technique direct aux organisations communautaires.
 - Accroître le financement pour la phase pilote, le suivi et l'évaluation de programmes qui offrent une assistance intégrale aux adolescentes. On contribue ainsi à mieux comprendre quelles interventions à l'égard du mariage des enfants sont efficaces dans ces situations et à soutenir les professionnel-le-s œuvrant dans les contextes de crise difficiles.
 - Financer des services d'éducation accessibles et des services de santé sexuelle et reproductive pour tou-te-s, à toutes les phases de la crise.

Recommandations à l'intention des gouvernements

- **Comprendre les causes et les conséquences du mariage des enfants et y répondre, et garantir que des services de qualité sont accessibles aux plus marginalisé-e-s en temps de crise, dont les adolescentes.**
 - Investir dans la collecte de données ventilées selon l'état matrimonial, le genre, l'âge et le lieu d'origine, en vue de mieux comprendre les besoins des filles et les risques auxquels elles font face, ainsi que pour dégager les tendances et les changements parmi les communautés touchées et les déplacés. Il convient d'accorder une attention particulière à la collecte de données sur les adolescent-e-s de 10 à 14 ans.
 - Garantir aux adolescentes un accès à une éducation formelle et informelle de qualité et remettre en place les services d'enseignement formels le plus tôt possible une fois la phase aiguë de la crise traversée.
 - Garantir l'accès à des informations sur la santé et à des services de SDRS complets et adaptés aux jeunes, notamment une éducation sexuelle complète, des moyens de contraception, des services d'avortement

sûrs et un soutien psychosocial⁵⁷.

- Appuyer les initiatives de protection de l'enfance, notamment les services d'assistance téléphonique et les services d'intervention permettant d'identifier les filles exposées à un risque de mariage ou de VBG.
- Accroître l'accès à des programmes de protection pour pallier les chocs économiques, et associer ces programmes à d'autres interventions promouvant l'égalité des genres, par exemple : la gestion de cas, la transmission de connaissances financières et les efforts de sensibilisation visant à prévenir le mariage des enfants.

Recommandations à l'intention des organismes de l'ONU et des chefs de file sectoriels (« Cluster Leads »)

- **Tenir compte du mariage des enfants dans les évaluations et les programmes humanitaires.** La question du mariage des enfants doit être intégrée aux domaines de responsabilité du groupe sectoriel Protection de l'enfance et/ou VBG, et reconnue au sein des autres groupes sectoriels de l'humanitaire (notamment l'éducation, la santé et la protection) afin de garantir une intervention complète et multisectorielle à l'égard des filles et des filles-épouses, de leurs soignant-es et de leurs familles.
 - Dès le début d'une crise, intégrer la question du mariage des enfants aux aperçus des besoins humanitaires et aux plans de réponse humanitaire, y compris aux plans de réponse pour les réfugiées.
 - Garantir une division claire du travail relative à la question du mariage des enfants au sein du groupe sectoriel Protection et des autres groupes sectoriels pertinents. Il convient également d'assurer une réelle collaboration entre les groupes sectoriels VBG et Protection de l'enfance en ce qui concerne la prévention du mariage des enfants et la gestion de cas.
 - S'assurer que les adolescentes sont prises en considération et consultées dans chacun des programmes humanitaires des groupes sectoriels, en particulier les groupes éducation, santé, coordination et gestion des camps, abris et eau, assainissement et hygiène (WASH).
 - Songer à la sécurité et au bien-être des filles au sein de tous les autres services. Entre autres : garantir la sécurité et un éclairage dans les endroits comme les centres de détention, les points d'eau et les latrines ; assurer l'accès à des « kit d'hygiène » et à des vestiaires ; et tenir compte de la distance qui sépare les filles des écoles et des services de santé.
 - Mettre en place des systèmes d'enregistrement civil pour les réfugiées, notamment pour les naissances, les mariages et les divorces, et renforcer l'accès à ces services⁵⁸.
 - Renforcer la coordination entre les groupes sectoriels Protection et Éducation en vue d'identifier les filles exposées à un risque d'abandon scolaire et de mariage. Encourager l'accès à l'éducation pour les filles déjà mariées et les filles en général, et identifier les mesures permettant aux filles les plus démunies de poursuivre leur scolarisation. Des transferts monétaires et l'offre de programmes sur les moyens de subsistance pourraient soutenir ces efforts.
 - Établir des partenariats avec les acteurs du développement pour préparer la phase de redressement, et mettre en place des systèmes et des services plus solides qui aideront les acteurs nationaux à répondre plus efficacement aux besoins des adolescentes.

Recommandations à l'intention des OSC

- **Identifier les risques encourus par les adolescentes dès les premières phases de la crise et inclure leurs besoins dans les évaluations et la planification.**
 - Pour élaborer de bons programmes, il est nécessaire de mener des évaluations précoces et sensibles au genre, notamment à l'aide d'enquêtes sur les ménages⁵⁹. Ces évaluations doivent s'appuyer sur un recensement et des consultations participatives avec les filles, y compris les filles déjà mariées⁶⁰.
 - Effectuer des évaluations qui rendent compte de la situation économique des ménages et de la participation des filles au réseautage social, dont leur accès à des services de protection.
 - Mobiliser le soutien des leaders communautaires qui ont une influence sur la vie des filles, y compris les leaders religieux et traditionnels.
- **Créer un environnement adéquat pour agir à l'égard des normes de genre préjudiciables.**
 - Créer des espaces sûrs pour les filles dans le cadre d'un ensemble complet de services de soutien, parmi lesquels un enseignement des compétences nécessaires à la vie courante, le réseautage social et l'accès à des possibilités de formation.
 - Associer les familles des filles, les communautés, les garçons, les hommes et les leaders traditionnels aux conversations sur les effets néfastes du mariage des enfants⁶¹.
 - Encourager les communautés à discuter des normes sociales qui influent sur leurs décisions à l'égard du mariage des enfants⁶².
 - Lorsqu'il n'est pas possible de fournir des espaces sûrs, par exemple en situation de confinement lors d'une pandémie, envisager le recours à des espaces sûrs virtuels et à des programmes d'enseignement à distance⁶³.
- **Intégrer la prévention du mariage des enfants et l'appui aux filles déjà mariées à tous les secteurs d'intervention humanitaire, dès le début d'une crise.**
- **Adapter les interventions à l'égard du mariage des enfants selon les causes de cette pratique et la phase de gestion de crise.**
 - Là où la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont les principales causes du mariage des enfants, s'assurer que la distribution alimentaire ne rend pas les filles vulnérables aux abus et veiller à ce que les filles et leurs familles aient accès à des programmes axés sur les moyens de subsistance.
 - Il pourrait être plus facile de mettre en œuvre des changements de normes sociales et des mesures de protection des adolescentes à long terme dans les situations prolongées de déplacement et de redressement⁶⁴. Dans certains cas, des interventions à cet égard pourraient aussi contribuer à prévenir les conflits⁶⁵.
- **Plaider en faveur de programmes et de systèmes de coordination centrés sur les filles.** Les adolescentes et le mariage des enfants figurent rarement parmi les priorités des systèmes de coordination humanitaire. Aussi, il convient de plaider davantage en faveur de leur inclusion au sein des interventions globales et sectorielles auprès des organismes de l'ONU, des chefs de file sectoriels, des équipes

humanitaires pays (HCT) et des bailleurs de fonds. De manière indépendante ou par l'entremise de coalitions ou de partenariats nationaux, les organisations nationales doivent proposer des actions concrètes en faveur de cette inclusion.

- **Utiliser la résolution 1325 de l'ONU sur les droits des femmes, la paix et la sécurité pour renforcer le rôle des femmes et des filles dans la prévention et la résolution de conflits⁶⁶.** Il s'agit là d'un outil puissant pour garantir la pleine participation des femmes et des filles à la prévention et à la résolution de conflit, aux négociations de paix, à la consolidation de la paix, aux interventions humanitaires et à la reconstruction post-conflit. Pour encourager la mise en œuvre de cette résolution, les organisations nationales peuvent plaider auprès des organismes onusiens en faveur de la participation et de la prise en compte des femmes et des filles au sein de ces processus.
- **Investir dans l'évaluation des programmes à l'égard du mariage des enfants, ainsi que dans l'évaluation de**

l'impact d'autres interventions (éducation, sécurité alimentaire, pauvreté, etc.) sur le mariage des enfants.

- **Reconnaître l'importance de mener des recherches factuelles pour déterminer quelles interventions à l'égard du mariage des enfants sont efficaces en situation de crise humanitaire et pendant les phases de redressement.** Davantage de recherches sont nécessaires pour comprendre comment les différents types de crises et leurs différentes phases influent sur le mariage des enfants. Il convient également d'examiner plus en profondeur les méthodes de prévention du mariage des enfants qui fonctionnent dans différents contextes. Il est primordial de mener des recherches sur le terrain et des analyses de données de qualité pour comprendre comment les programmes peuvent être adaptés aux différentes situations⁶⁷. Enfin, les initiatives de renforcement des capacités doivent aider les organisations à documenter leurs réussites et leurs enseignements tirés.

Exemples tirés du terrain : les interventions d'organisations membres de Filles, Pas Épouses à l'égard du mariage des enfants en situation de crise humanitaire :

- Au Liban, **ABAAD** fait la promotion de l'égalité de genre en tant que partie intégrante de toute action humanitaire. L'organisation a pour objectif de réduire les risques de VBG dans toutes les sphères d'intervention, notamment la dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe et la prévention des VBG, que ce soit à la phase de préparation, d'intervention ou de redressement. ABAAD fournit un hébergement aux personnes ayant subi des VBG et redirige les femmes et les filles vers les services dont elles ont besoin, notamment en matière d'éducation et de santé sexuelle et reproductive. L'organisation protège leurs droits et leur bien-être tout en faisant la promotion d'une transformation positive des normes de genre.
 - Dans la foulée d'une augmentation du taux de mariages d'enfants dans les communautés de réfugié-e-s et de déplacé-e-s du nord du Cameroun, l'**ALVE** a mis en œuvre des projets d'émancipation et d'éducation dans des espaces sûrs destinés aux femmes et aux filles. L'association offre des formations professionnelles adaptées aux besoins des filles exposées à un risque de mariage et finance des activités rémunératrices pour appuyer leur indépendance économique. Elle encourage également le militantisme en associant des filles déjà mariées et des filles exposées à un risque de mariage à des « groupes de filles leaders » et à des associations pour les droits des filles.
 - Au Mozambique, l'**AMODEFA** offre des services de prévention et d'intervention liés aux VBG aux communautés placées dans des centres de réinstallation. L'association a recours notamment à des brigades mobiles et offre des services de santé mentale et des séances de sensibilisation aux leaders communautaires, aux filles non scolarisées et à leurs familles, en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation. L'AMODEFA distribue également des kit d'hygiène pour réduire la vulnérabilité des filles et de rétablir leur dignité.
 - Dans les municipalités, les zones frontalières et les camps de réfugié-e-s et de déplacé-e-s d'Amérique du Sud, **HIAS** appuie les adolescentes réfugiées ou déplacées en leur offrant des activités dans des espaces sûrs, des informations complètes sur la santé ainsi que des services psychosociaux, juridiques et de SDSR. L'organisation encourage également les hommes à transformer les normes sociales qui contribuent au mariage des enfants et aux unions précoces.
 - Au Liban, l'**IRC** propose un ensemble de séances sur les compétences de vie adaptées aux besoins des filles déjà mariées. L'organisation a aussi élaboré un programme multisectoriel à l'égard du mariage des enfants en vue de placer les adolescentes au cœur des interventions dans différents secteurs. Des acteurs des secteurs VBG, protection de l'enfance, éducation, santé et moyens de subsistance ont contribué à la mise en œuvre du programme.
 - Au Liban, **Sawa** offre des services d'enseignement et de formation professionnelle aux filles libanaises et réfugiées pour leur transmettre les connaissances, les outils et la liberté économique (quelles pourront acquérir grâce à la création de petites entreprises) leur permettant d'éviter le mariage.
 - En Irak, **Terre des hommes** offre des services de gestion de cas complets pour les enfants ayant subi des VBG. Ces services comprennent un accompagnement et un suivi pour la SDSR, un soutien psychosocial, des services juridiques et des services éducatifs. Ces services s'adressent aux réfugié-e-s, aux déplacé-e-s de l'intérieur et aux communautés hôtes. Dans les communautés, Terre des hommes forme des Comités de protection de l'enfance de manière à établir des mécanismes de soutien communautaires, d'information et de sensibilisation pour les filles exposées à un risque de mariage et pour les filles mariées, divorcées et veuves. L'organisation travaille également avec les filles en détention pour des raisons relatives au mariage des enfants.
- Par l'entremise du Cadre régional d'action pour la responsabilisation à l'égard du mariage des enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁶⁸ (un cadre dirigé par Terre des hommes, l'UNICEF et le FNUAP), *Filles, Pas Épouses* collabore à l'échelle régionale pour veiller à ce que la recherche et les efforts de plaidoyer soient coordonnés et s'appuient sur des données probantes.

Références

- ¹Dans le présent document, « mariage des enfants » désigne toute union formelle ou informelle contractée alors qu'au moins une des parties a moins de 18 ans. Le terme inclut les mariages et les unions précoces et forcés.
- ²Voir Filles, Pas Épouses, [Human Rights Council adopts 2017 resolution to end child marriage in humanitarian settings](#), 2017.
- ³Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Child, early and forced marriage, including in humanitarian settings](#) : « Le risque de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés et l'incidence de ces pratiques sont fortement exacerbés dans les situations de crise humanitaire par divers facteurs, parmi lesquels l'insécurité, les inégalités entre les sexes, les risques accrus de violence sexuelle et sexiste, le effondrement de l'état de droit et de l'autorité de l'État, l'idée fautive d'une protection par le mariage, l'utilisation du mariage forcé en tant que tactique dans les conflits, le manque d'accès à l'éducation, la stigmatisation de la grossesse hors mariage, l'absence de services de planification familiale, la perturbation des réseaux et schémas sociaux habituels, l'accroissement de la pauvreté et l'absence de moyens de subsistance. »
- ⁴World Vision International, [What is a humanitarian disaster?](#)
- ⁵Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, [Aperçu de la situation humanitaire mondiale](#), 2020.
- ⁶Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, [Aperçu statistique](#), 2020.
- ⁷Le Burkina Faso, le Bangladesh, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Niger, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan du Sud et le Tchad figurent sur la liste des États fragiles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), OCDE, [États de fragilité](#), 2018.
- ⁸Ibid.
- ⁹D'après une enquête auprès de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans menée dans six gouvernorats. UNICEF, [Falling through the cracks. The Children of Yemen](#), 2017.
- ¹⁰Oxfam, [Born to be married – Addressing early and forced marriage in Nyal, South Sudan](#), 2019.
- ¹¹M. Marsh et M. Blake, [Where is the Money?](#), IRC et VOICE, 2019.
- ¹²Ibid.
- ¹³CARE UK, [To Protect Her Honour: child marriage in emergencies, the fatal confusion between protecting girls and sexual violence](#), 2015
- ¹⁴R. El Arab et al., [Child marriage of female Syrian refugees in Jordan and Lebanon: a literature review](#), Global Health Action, 2019.
- ¹⁵B. McLeod, « [Syrian refugees sold for marriage in Jordan](#) », BBC News, 2013.
- ¹⁶World Vision, [Untying the Knot: Exploring Early Marriage in Fragile States](#), 2013
- ¹⁷J. Rialet-Cislaghi, [Child marriage: a major obstacle to building adolescent girls' resilience](#), 2019.
- ¹⁸Human Rights Watch, [No place for children: Child recruitment, forced marriage, and attacks on schools in Somalia](#), 2019 ; et Human Rights Watch, [Leur combat contre l'éducation : attaques commises par des groupes armés contre des enseignants, des élèves et des écoles au Burkina Faso](#), 2020.
- ¹⁹K. Moriarty, [Safe Schools: the Hidden Crisis. A framework for action to deliver safe, non-violent, inclusive and effective learning environments](#), Theirworld, 2018.
- ²⁰Éducation pour tous, [L'aide humanitaire pour l'éducation : les raisons de son importance, pourquoi il faut l'intensifier](#), document de référence 21, juin 2015.
- ²¹Q. Woden et al., [Economic impacts of child marriage: Global synthesis brief](#), Banque mondiale et Centre international de recherches sur les femmes, Washington D.C., 2017.
- ²²Buchanan, E. (2019). [Born to be married – Addressing early and forced marriage in Nyal, South Sudan](#), Oxfam 2019.
- ²³UNICEF, [Falling through the cracks: The children of Yemen](#), 2017.
- ²⁴Protection Sector, [Whole of Syria 2018 protection needs overview V2](#), 2017.
- ²⁵Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, [They have erased the dreams of my children: Children's rights in the Syrian Arab Republic](#), 2020 ; et Conseil de sécurité des Nations Unies, [Rapport du secrétaire général : le sort des enfants en temps de conflit armé](#), 2019.
- ²⁶Human Rights Watch, [No place for children: child recruitment, forced marriage, and attacks on schools in Somalia](#), 2012.
- ²⁷Conseil des droits de l'homme, [Atrocités commises par le groupe terroriste Boko Haram dans les États touchés par de tels actes](#), 2015 ; et CARE, [Rapid gender and GBV assessment: Yobe State](#), 2018.
- ²⁸Conversation avec un partenaire de *Filles, Pas Épouses* d'Amérique latine.
- ²⁹Human Rights Watch, [Living in fear: Child soldiers and the Tamil Tigers in Sri Lanka](#), 2004.
- ³⁰L. Hanmer et al., « [The role of identification in ending child marriage](#) », Banque mondiale et Identification for Development, 2016 ; et Save the Children Royaume-Uni, [Too young to wed: The growing problem of child marriage among Syrian girls in Jordan](#), 2014.
- ³¹Council on Foreign Relations, [Sixteen and married: Why identity matters for Syrian girls](#), 2018.
- ³²Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, [Rapport annuel sur les cas incidents de SGBV 2016 parmi les réfugiés au Tchad](#), 2017.
- ³³A. Taylor, « [Child marriage in the Rohingya camps in Bangladesh](#) », The Atlantic, 2017.
- ³⁴Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF, Programme alimentaire mondial et Groupe de la coordination interinstitutions, [VASyR 2018: Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon](#), 2018.
- ³⁵J. DeJong et al., « [Young Lives Disrupted: Gender and Well-being among Adolescent Syrian Refugees in Lebanon](#) », Conflict and Health, vol. 11, no 1, 2017.
- ³⁶Conversation avec une organisation membre de *Filles, Pas Épouses* d'Amérique latine.
- ³⁷I. Griek, « [A daughter married, a daughter lost? The impact of resettlement on Bhutanese refugee marriages](#) », European Bulletin of Himalayan Research, vol. 43, 2013.
- ³⁸D. Easterling et al., « [Climate extremes: Observations, modelling, and impacts](#) » Science, vol. 289, 2000.
- ³⁹N. Nusrat, « [Children risk early marriage: Climate change one of the factors](#) », Inter Press Service News Agency, 2019.
- ⁴⁰M. Alston et al., « [Are climate challenges reinforcing child and forced marriage and dowry as adaptation strategies in the context of Bangladesh?](#) », Women's Studies International Forum, vol. 47A, 2014.
- ⁴¹Selon l'expérience de deux organisations membres de *Filles, Pas Épouses* œuvrant au Népal.
- ⁴²Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, [The responsibility to prevent and respond to sexual and gender-based violence in disasters and crises: Research results from Indonesia, Lao PDR and the Philippines](#), 2018.
- ⁴³Conversation avec CARE International Royaume-Uni.
- ⁴⁴CARE International, [Hope dries up? Women and girls coping with drought and climate change in Mozambique](#), 2016.
- ⁴⁵S. Davies et al., « [A gendered human rights analysis of Ebola and Zika: locating gender in global health emergencies](#) », International Affairs, vol. 92, no 5, 2016.
- ⁴⁶S. Davies S et al., « [A gendered human rights analysis of Ebola and Zika: Locating gender in global health emergencies](#) », International Affairs, vol. 92, no 5, 2016.
- ⁴⁷Fraser, E., [Impact of COVID-19 Pandemic on Violence against Women and Girls](#), VAWG Helpdesk Research, 2020
- ⁴⁸UNICEF, [COVID-19 : L'intensification des mesures de confinement expose les enfants à un risque accru de violence, de négligence et d'exploitation](#), 2020.
- ⁴⁹Ibid
- ⁵⁰Girls Not Brides, [COVID-19 and child, early and forced marriage: An agenda for action](#), April 2020; UNFPA, [Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage](#), April 2020 "Together, these factors are expected to result in an additional total 13 million child marriages taking place that otherwise would not have occurred between 2020 and 2030"
- ⁵¹Mercy Corps, [Example of the economic impact of the Ebola outbreak in three countries: How does Ebola affects the economy?](#), 2019.
- ⁵²R. Tasker, « [Child marriage amongst Syrian refugees: A rational response?](#) », Institut Barcelona Estudis Internacionals, 2018.
- ⁵³Commission de l'IRC sur les réfugiés syriens, [Syria: A regional crisis](#), 2013 ; et Humanitarian Response, [Joint response plan: Rohingya Humanitarian Crises](#), 2020. Dans de nombreuses communautés, la famille du marié doit payer la famille de la mariée. Selon une organisation membre de *Filles, Pas Épouses*, en Afghanistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le prix de la fiancée joue un rôle primordial dans la décision des parents de marier leurs filles.
- ⁵⁴Conversations avec des organisations membres de *Filles, Pas Épouses* en 2016 et en 2017.
- ⁵⁵Krishnamurthy, Ranjani. [Review of Sexual and Reproductive Health and Rights in the Context of Disasters in Asia, Kuala Lumpur, Malaysia. Chennai, India: The Asian Pacific Resource and Research Centre for Women \(ARROW\)](#), 2009
- ⁵⁶Humanitarian Response, [What is the cluster approach?](#) ; et Bureau de la coordination des affaires humanitaires, [Leadership, inclusive coordination and effective delivery: our shared duty towards the people we serve](#).
- ⁵⁷L. Jennings et al., [A forgotten group during humanitarian crises: a systematic review of sexual and reproductive health interventions for young people including adolescents in humanitarian settings](#), Conflict and Health, vol. 13, 2019.
- ⁵⁸Gayle Tzemach Lemmon et Rebecca Hughes, 2018, op. cit.
- ⁵⁹Save the Children et Faculté de droit de l'Université de Californie à Berkeley, [Toward an end to Child Marriage, Lessons from Research and Practice in Development and Humanitarian Sector](#), 2018
- ⁶⁰Les marqueurs de genre du Comité permanent interorganisations (CPI), qui évaluent si une intervention humanitaire contribue à l'égalité des genres, constituent une étape positive en faveur d'actions plus sensibles au genre. Cependant, ces marqueurs ne sont pas ventilés par âge et ne peuvent donc pas rendre compte des efforts visant les adolescents.
- ⁶¹UNFPA, [Women & Girls Safe Spaces: A guidance note based on lessons learned from the Syrian crisis](#), 2015.
- ⁶²P. ex., rapprocher les pratiques des domaines du développement et de l'aide humanitaire en mettant en œuvre des interventions qui proposent aux communautés des dialogues et des processus collectifs leur permettant de remettre en question les normes sociales préjudiciables. Voir : Save the Children et Faculté de droit de l'Université de Californie à Berkeley, 2018, op. cit.
- ⁶³Par exemple : [World YWCA](#).
- ⁶⁴Save the Children et Faculté de droit de l'Université de Californie à Berkeley, 2018, op. cit.
- ⁶⁵Sweetman C. and Rowlands J., [Introduction: Working on gender equality in fragile contexts](#), Gender & Development, 24:3, 2016
- ⁶⁶[Resolution 1325](#)
- ⁶⁷D. Mazurana et A. Marshak, [Addressing data gaps on child, early and forced marriage in humanitarian settings](#), Save the Children, 2019 ; et Département britannique pour le développement international, [Violence against women and girls in humanitarian emergencies](#), 2013.
- ⁶⁸Regional Accountability Framework of Action to End Child Marriage (RAF) in the Middle East and North Africa.

Publié en Août 2020 par *Filles, Pas Épouses*

www.fillespasepouses.org

info@GirlsNotBrides.org

[GirlsNotBrides](https://www.girlsnotbrides.org)

Filles, Pas Epouses est un partenariat mondial composé de plus de 1 400 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.

Filles, Pas Epouses est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).